

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL DEUX MIL VINGT ET UN

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 12 avril

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Christel DECATOIRE, Anne-Marie MATHIEU et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER.

Pouvoirs :

Mme Renée TORRES donne pouvoir à M. Hugues JEANTET
M. Jean-Claude JAUNEAU donne pouvoir à Mme Isabelle SEIGLE-FERRAND
M. Marc ZIOLKOWSKI donne pouvoir à M. Clément PERRIER
Mme Elodie RELING donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE
Mme Virginie BLAISON donne pouvoir à M. Bernard ROMIER
Mme Eliane BERTIN donne pouvoir à M. Jacques MEILHON

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 6
CONVOCATION EN DATE : 2 avril 2021
DATE D'AFFICHAGE : 16 avril 2021

Objet : Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes

-----2021/023

VU l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

VU la délibération n° 2017-34 en date du 10 mars 2017 refusant le transfert de la compétence PLU à la CCVL ; l'assemblée délibérante ayant considéré que l'échelon communal est l'échelon institutionnel le plus pertinent et le plus à même de pouvoir élaborer puis décliner une vision et une stratégie de planification urbaine à l'échelle de la commune et cela en toute responsabilité.

Considérant qu'en l'absence d'éléments nouveaux, il apparaît inopportun pour la commune de transférer la compétence PLU à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

Considérant qu'il est toutefois important de poursuivre la coopération existante et le partenariat entre notre commune et l'ensemble des autres communes afin d'harmoniser et d'optimiser les Plans Locaux d'Urbanisme communaux.

VU la réunion de la Commission d'Orientations Communautaires du 15 octobre 2020 réunissant les Maires et les membres du Bureau de la CCVL,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

OÙ l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
1 VOIX	ABSTENTION

S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais,

DEMANDE à la Communauté de Communes de prendre acte de cette décision d'opposition, et demande qu'un travail préparatoire soit entrepris par la CCVL afin que dans un délai de 3 ans, la commune puisse se positionner à nouveau sur l'opportunité ou pas de transférer à la CCVL la compétence PLU.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE

Bernard ROMIER, Le Maire

